

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 01 août 2024 formulée l'entreprise Gagneraud/ Technisign/ Strada/ Zig Zag pour des travaux de réaménagement de l'impasse et du parking,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de permettre des travaux de réaménagement de l'impasse et du parking, **la circulation et le stationnement sont provisoirement interdits au droit du chantier sis Impasse Victor Espérandieu :**

Du 1 au 9 août 2024

ARTICLE 2 – Maintien de l'accès riverains et véhicules de secours

ARTICLE 3 - Sous les directives des Services Techniques Municipaux, la présignalisation et la signalisation des interdictions seront mises en place par l'entreprise Gagneraud/ Technisign/ Strada/ Zig Zag chargée de l'exécution des travaux à minima 48h00 avant l'intervention. Avis d'information par affichage réglementaire (respecter la réglementation en vigueur).

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le

P/ Le Maire

Par Délégation, Michel ROU

Premier Adjoint au Maire

Vice- Président de la Métropole

02 AOÛT 2024

